

**Mail du 9 juil. 2018 à 23:26**

Bonjour

Suite à la note réalisée par l'IMBE pour le compte de l'association « La parole aux citoyens » concernant le projet d'aménagement d'une centrale solaire sur Mallemort (moins de 5ha), les polémiques au sujet de cette installation prennent beaucoup d'ampleurs, avec une remise en question du travail réalisé par Voltalia, Ecomed et indirectement la commune.

**La mairie de Mallemort souhaiterait vivement une intervention de l'IMBE au cours du conseil municipal du 11 juillet au cours duquel Voltalia et Ecomed présenteront le projet.**

A cette occasion, l'IMBE pourrait

- Repréciser son rôle, son statut, ses objectifs ...dans le domaine de l'écologie, ...
- Rappeler les enjeux écologiques du site de projet
- Expliquer comment le projet intègre les enjeux écologiques, comment l'IMBE peut être un partenaire pour accompagner le développeur et la commune dans la réalisation d'un projet ENR respectueux de l'environnement
- Eventuellement rappeler les procédures auxquelles sont soumis les projet photovoltaïques en France

**L'objectif est d'apaiser la situation** et d'apporter des éclaircissements sur un projet qui a bénéficié d'avis favorables de la part de tous les services instructeurs, du commissaire enquêteur, avec AP d'autorisation fin 2017. (le site fait l'objet d'un zonage spécifique au PLU).

**Rappel :** *pour information, la commune de Mallemort est l'une des rares communes à avoir réalisé des expertises écologiques dans le cadre de l'élaboration de son PLU, démarche encore rare et soulignée par les services de la DREAL (service planification). Cela illustre la volonté de la municipalité d'intégrer la biodiversité dans le cadre de l'aménagement de son territoire. (la commune de Salon emboite le pas de Mallemort dans cette démarche écologique pour la révision allégée de son PLU).*

En pièce jointe le courrier IMBE et un communiqué de presse qui rappelle l'historique, le contexte.

**Merci par avance**

**Eric BRUCHET**